



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION POUR LES SECTEURS
AGRIBUSINESS ET DIGITAL, REPARTIE EN DEUX LOTS

Lot 1: Analmanga, Anosy, Atsimo Andrefana, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Vatovavy

Lot 2 : Analamanga, Diana, Analanjirofo, Atsinanana

Crédit IDA 78730

AMI N° C-506-PIC3/2026

Date de lancement : 30 Avril 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3), et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
2. Les Services de consultant comprennent la mise en œuvre du programme d'accélération, qui peut être définie comme : « un accompagnement intensif, sur une courte période limitée, destiné à aider des jeunes entreprises déjà créées à croître rapidement. Elle vise à structurer la croissance, valider le modèle économique à grande échelle et préparer la levée de fonds pour permettre aux entreprises de se développer durablement. Elle combine diagnostic, accompagnement (coaching, mentorat, formations spécialisées), accès au marché, élaboration de business plan, accès à un réseau d'investisseurs et un financement ». L'objectif principal de la mission est, dans un premier temps, de sélectionner et pré-accélérer environ 60 entreprises/startups, soit environ 30 par lot, puis, de sélectionner, par le biais d'évaluations techniques et financières, environ 30 entreprise/startups, soit environ 15 par lot, pour bénéficier du programme d'accélération proprement dit, lesquels se verront octroyer une subvention. Les Accélérateurs retenus seront chargés de la mise en œuvre du Programme, en coordination étroite avec les parties prenantes, notamment
 - Évaluation et sélection d'environ 60 entreprises bénéficiaires de la pré-accélération
 - Diagnostic, pré-accélération et élaboration des Plans d'Accélération Individuels (PAI)
 - Sélection d'environ 30, environ 15 par lot, bénéficiaires finaux de l'accélération, après des évaluations techniques et financières
 - Accélération proprement dite
 - Octroi de subventions
3. Les Termes de Référence pour l'étape de procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles sur le site www.pic3.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet de transformation économique pour une croissance inclusive (PIC3) invite dès à présent les firmes de Consultants admissibles à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Il est demandé aux candidats de fournir au moins les documents suivants :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt,
 - La présentation du Consortium en précisant le Chef de File,
 - Les références concernant l'exécution de contrats analogues. Les expériences dans des missions similaires doivent faire ressortir pour chaque mission l'intitulé, le nom, l'adresse et les contacts du Client, l'année de réalisation en précisant les dates de début et fin de la mission, le montant du contrat, la liste des profils et nombre des experts clés ayant réalisé la mission, un résumé de la mission.
5. Les critères de sélection en vue de la constitution de deux (02) listes restreintes sont détaillés dans les Termes de référence de la mission. Un candidat peut manifester son intérêt pour un ou deux lots. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte. Aussi, au stade de manifestation d'intérêts, il est formellement interdit de fournir des renseignements sur le personnel clé.

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13 et 3.16 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, sixième édition – Février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode « Sélection Fondée sur la Qualification et sur le Coût (SFQC) » décrites dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
9. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau entre 09.00 heures à 17.00 heures, heure de Madagascar.
10. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit, sous format PDF, au plus tard le **14 Mai 2026** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI N°C-506-PIC3-2026 – ACCELERATEURS AGRIBUSINESS ET DIGITAL ». Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 30 Avril 2026
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance